



## Groupe de Travail RUISSELLEMENT

30 mai 2024 / Visio

### Compte-rendu des échanges

Votre interlocuteur

**Manon Perreal**  
Métropole de Lyon  
04 28 67 58 54  
mperreal@grandlyon.com

#### Personnes présentes

**DDT 69** : Cécile Jouin, Yann Catillon

**Agglomération Villefranche Beaujolais Saône** : Audrey Magnon (Chef de projet Eaux Pluviales)

**EPTB Saône et Doubs** : Rémi Carrère (Coordinateur du PAPI Val de Saône et côte viticole)

**Métropole de Lyon** : Manon Perreal, Claudie Briand Ponzetto (Direction Cycle de l'eau, Stratégie Eaux pluviales dont ruissellement)

**SMRB (Syndicat Mixte des Rivières du Beaujolais)** : Jérémie Gauberti (Chargé de mission prévention inondation)

**SMAAVO (Syndicat Mixte d'Aménagement et d'Assainissement de la vallée de l'Ozon)** : Mialy Ranaivoson (chargée de mission Prévention Risque inondation)

#### Animation (AMO)

Atelier Minga : Lucie Van Der Meulen

ta.conseils : Thomas Adeline, Colette Souille (stagiaire)

Réalisation du compte-rendu : Atelier Minga – ta.conseils

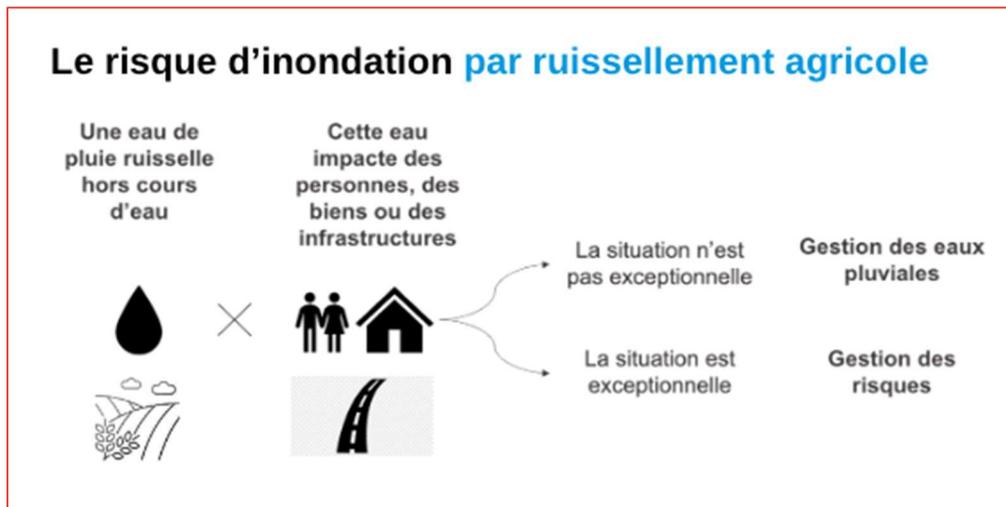
#### Rappel des objectifs du Groupe de Travail (GT)

- ▶ Rappel des constats, cibles et objectifs 'du livrable à produire
- ▶ Echange autour du projet de logigramme
- ▶ Les questions techniques liées au ruissellement à traiter
- ▶ Structure des fiches à produire
- ▶ Suites à donner : échéances et répartition du travail de rédaction, de relecture et de diffusion



## 1. Rappel des constats, cibles et objectifs du livrable à produire

### 1.1. Constats



*Schéma réalisé par Thomas Adeline – ta.conseils – Rappel des notions du Ruissellement agricole*

#### Commentaires :

La loi "Résilience" du 22 août 2021 (ZAN) définit :

- Surface non artificialisée : espaces naturels, agricoles ou forestiers (ENAF)
- Surface artificialisée : espaces hors ENAF, donc surface imperméabilisée par un bâti ou un revêtement

Le ruissellement agricole est donc égal au ruissellement produit sur une surface non artificialisée.

Ce ruissellement peut ensuite être transféré ou s'accumuler, sur des surfaces artificialisées (donc des enjeux vulnérables) ou non (cultures, bois, ...).



## Le guide 2021 du CEPRI : tentative de résumé

Inondation par ruissellement	Solutions	Budget général CT	Taxe Gemapi	FPRNM/PAPI	FPRNM/PPR	Contrat de rivière (Etat, Agence Eau, Région, Dép.)	
  	Ouvrages de stockage	✓	✓	✓ PPR prescrit/approuvé, PCS, Pluie > 30 ans, AH classés 3.2.6.0			
	Zones de rétention	chaussées, noues, haies	✓	✓		✓	
	Restauration de zones humides		✓	✓		✓	
	Autre infiltration		✓	✓		✓	
	Réseaux EP (séparatifs/unitaires)	GÉPU	✓				
	Pratiques agricoles (herbes, cultures, haies, labour)	convention, bail	✓			MAEC	
	Sensibilisation					✓	
	Réduction de vulnérabilité	✓			✓ RVVAPI	✓ RVVPPR	
	Acquisition				✓ menace grave pour les personnes		
	Alerte, gestion de crise	✓					

Tableau synthétique réalisé par Thoma Adeline - synthèse du guide CEPRI

Ce tableau résume en partie le guide CEPRI sur le Ruissellement Agricole et vise à donner à chaque acteur de la Stratégie une vue synoptique des financements et dispositifs dans lesquels les solutions de prévention peuvent prendre place. Ce tableau pourrait par exemple être repris dans une fiche pratique à produire par le GT.

[Au passage ce tableau rappelle que les solutions peuvent concerner également les enjeux vulnérables, et non pas uniquement la production et le transfert du ruissellement lui-même.](#)

### 1.2 Cibles

#### Cibles de ce travail :

- Techniciens des EPCI, des syndicats
- Concernant les profils / postes de techniciens : l'objectif est de viser large au sein des collectivités car il recouvre parfois assainissement, renaturation, etc. Ne pas préciser spécifiquement des postes mais des aires, thématiques

#### Objectifs :

- Mise à niveau sur la prévention avant diffusion
- Enrichir les connaissances sur ce sujet, réduire l'aléa, les vulnérabilités et comment mettre en œuvre auprès des acteurs cibles pour eux.
- Avoir connaissance de l'action (pas outil de sensibilisation)
- Comprendre les leviers et les limites du conventionnement en recueillant de retours d'expérience



- Partage de la culture technique – processus d'acculturation

#### Dans un second temps :

- Pourra être un outil pour de la sensibilisation notamment envers les agriculteurs et les élu-es

### 1.3 Objectifs du document

#### Guide ou Recueil ?

**Guide** = conduire, accompagner pour faire, montrer le chemin

**Recueil** = Réunir, Consigner dans un ouvrage, Rassembler des documents

- L'option du "Recueil" est celle qui correspond le mieux aux objectifs et pourra être un outil pour de la sensibilisation notamment envers les agriculteurs et les élu-es

### 2. Echange autour du projet de logigramme

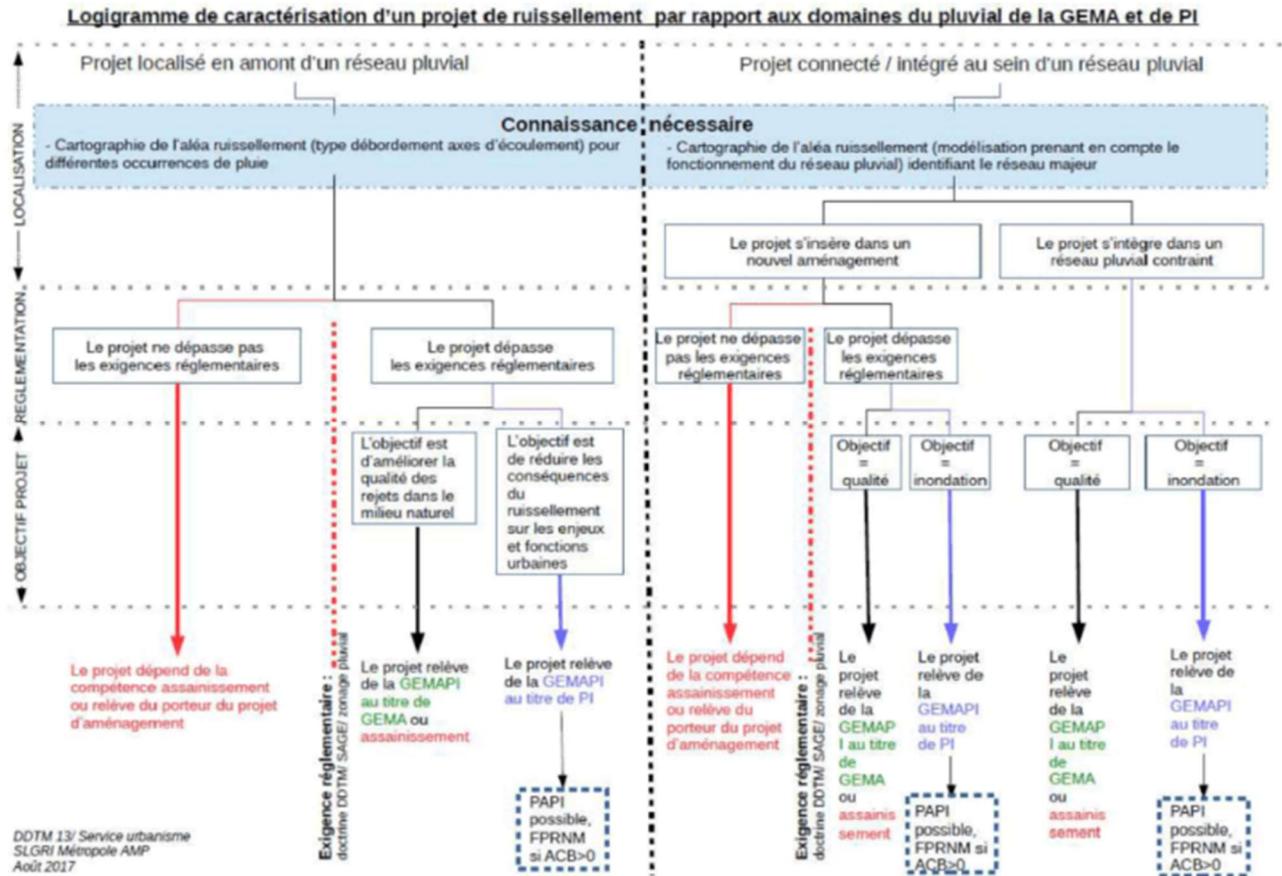
Lors de la dernière rencontre du Groupe de Travail Ruissellement Agricole et Eaux Pluviales, les participant-es ont arpenté un corpus de document. Dans l'un de ces documents figurait le logigramme de la DDTM13 illustré ci-dessous.

Lors de l'échange sur ce document, ce logigramme était apparu comme un outil pertinent pour les membres du G.T. Il était donc question dans cette séance de se pencher un peu plus en détails sur cet outil pour comprendre s'il s'avérait utile et adapté d'en réaliser un pour le territoire de la SLGRI.

Les échanges à ce sujet ont permis de conclure que ce type d'outil était intéressant mais que pour le moment cela n'était pas pertinent d'en développer un au sein de ce G.T. En effet, les membres ont estimé qu'il leur manquait des informations, précisions, et que cela pourrait être l'objet d'un travail mais dans un second temps, une fois que certaines questions auront été creusées.

Pour le moment, ils n'estiment pas avoir les informations qui leur permettraient de réaliser un tel outil et de ce fait ils n'arrivent pas à savoir si cela s'avèrerait être un outil adapté à la situation de la Stratégie.

## Exemple du logigramme de la DDTM13





### 3. Les questions techniques liées au ruissellement à traiter

Sont reprises ici les questions techniques listées en amont par l'AMO sur la base des échanges du RésO du 14/12/23 et des échanges du G.T Ruissellement Agricole #1 du mois d'avril 2024 ainsi que des questions ajoutées par les participant-es lors de cette séance du G.T en visio :

	QUESTIONS TECHNIQUES	PRIORITE	RESPONSABLE(S) DE CHANTIER	COMMENTAIRES
1	Infiltrer les eaux de pluie « à la source » Comment adapter les pratiques agricoles ? Techniques et cadre d'action avec les agriculteurs ? Semis direct, intercultures, rotations prairies, bandes enherbées, culture permanente, haies	1	Pilotage : Thomas Adeline Appui technique: Rémi Carrère	Voir question 4 pour un cas particulier ?
2	Comment cartographier le risque d'inondation par ruissellement agricole ?	1	Pilotage : Thomas Adeline Appui technique: Jérémy Gauberti	
3	Quels leviers dans les documents d'urbanisme pour limiter le risque d'inondation par ruissellement agricole ?	1	Pilotage : Thomas Adeline Appui technique: Audrey Magnon	
4	Ruissellement en zone viticole : quelles solutions ?	2		Question à regrouper avec question 1 (cas particulier)
5	Le risque d'inondation par ruissellement agricole dans les PPR : ajouter une zone blanche pour financer par le FPRNM la réduction de la vulnérabilité (RVPPR) ?	1	Pilotage : Thomas Adeline Appui technique: Yann Catillon	
6	L'action du maire : devoirs, pouvoirs et limites (zonages pluviaux, prévention inondation)	3		Recoupe urbanisme ?
7	Le Schéma Directeur de Gestion des Eaux Pluviales (SDGEP) : comment articuler l'action du porteur (commune, EPCI, ...) avec l'action du GEMAPIEN	2		
8	Quels outils de conventionnement/subvention avec les agriculteurs ?	1	Pilotage : Thomas Adeline Appui technique: Manon Perreal	
9	Agir sur les autres aspects de la vulnérabilité: bâtiments/sensibilisation/alerte/gestion de crise	2		Claudie
10	Quelles infrastructures "hydraulique dure" pour réduire l'aléa (bassins, etc.) solutions, limites...	3		

#### Légende priorité :

- 1 = 2 personnes ou + ont manifesté leur intérêt pour le sujet de la fiche + Une personne intéressée pour accompagner la rédaction
- 2 = 1 personne a manifesté son intérêt pour le sujet de la fiche
- 3 = Personne n'a manifesté son intérêt pour le sujet de la fiche



## Fiches retenues pour être réalisées dans le cadre du G.T

Les fiches en priorité 2 et 3 ne seront pas réalisées pour le moment. Celles en priorité 1 sont au nombre de 5 et sont les suivantes :

- **Question 1** : Infiltrer les eaux de pluie « à la source » – Comment adapter les pratiques agricoles ? – avec Rémi Carrère
- **Question 2** : Comment cartographier le risque d'inondation par ruissellement agricole ? – avec Jérémie Gauberti
- **Question 3** : Quels leviers dans les documents d'urbanisme pour limiter le risque d'inondation par ruissellement agricole ? – avec Audrey Magnon
- **Question 5** : Le risque d'inondation par ruissellement agricole dans les PPR : ajouter une zone blanche pour financer par le FPRNM la réduction de la vulnérabilité (RVPPR) ? – avec Yann Catillon
- **Question 8** : Quels outils de conventionnement/subvention avec les agriculteurs ? – avec Manon Perreal



De ces 5 questions seules 3 questions seront travaillées sous format de Fiches dans cette première étape du travail pour la réalisation du Recueil d'expériences Ruissellement Agricole. En effet, pour des raisons de temps et de moyens humains le G.T vise, pour cette première phase de travail, la réalisation des 3 questions suivantes :

- **Question 1** : Infiltrer les eaux de pluie « à la source » – Comment adapter les pratiques agricoles ? – Rémi Carrère
- **Question 5** : Le risque d'inondation par ruissellement agricole dans les PPR : ajouter une zone blanche pour financer par le FPRNM la réduction de la vulnérabilité (RVPPR) ? – Yann Catillon
- **Question 8** : Quels outils de conventionnement/subvention avec les agriculteurs ? – Manon Perreal

Les questions 2 et 3 restent prioritaires mais seront traitées dans un second temps :

- **Question 2** : Comment cartographier le risque d'inondation par ruissellement agricole ? – **Jérémie Gauberti**
- **Question 3** : Quels leviers dans les documents d'urbanisme pour limiter le risque d'inondation par ruissellement agricole ? – **Audrey Magnon**

Le tableau détaillé des échanges sur chaque question technique est donné en annexe.



## 4. Structure des fiches à produire

Un des objectifs du travail du G.T est de réaliser un recueil de cas concrets qui permettent de répondre à une question technique et d'illustrer ces questions avec des réponses, des actions menées, etc. Ceci afin d'apporter des premiers éléments de réponses pour comprendre comment agir sur le risque d'inondation par ruissellement agricole et d'eaux pluviales.

Exemple : Fiche-mémo n°5 du Cycle 2017-2021 :

<https://developpementdurable.grandlyon.com/app/uploads/2024/06/fiches-strategieinondation-10juillet20-WEB.pdf>

Exemple : Guide pratique Plan Rhône et Fiche pratique Plan Rhône :

[https://www.plan-rhone.fr/fileadmin/medias/Publications/Inondations/Activ\\_O/202009\\_Guide\\_Activ\\_O.pdf](https://www.plan-rhone.fr/fileadmin/medias/Publications/Inondations/Activ_O/202009_Guide_Activ_O.pdf)

Une proposition de rubriquage de fiches techniques pourrait être la suivante :

*Titre à définir : exemple : Recueil d'initiatives / de cas concrets pour mieux intervenir sur le risque inondation provoqué par les ruissellements agricoles et les eaux pluviales sur le territoire de la SLGRI ?*

### Structure du recueil

- Edito
- La SLGRI
- Pourquoi ce document ?
- Introduction : constats
- A quels besoins répond ce recueil ?
- Sommaire : Fiches techniques – Questions techniques

### Structure des fiches

- **Partie "Informations pratiques du cas concret"**
  - Données de contact de la personne référent à contacter pour avoir plus d'informations (mail, téléphone, site internet, etc.)
  - Lieu + Mini carte pour situer où c'est de manière visuelle
  - Acteurs : qui ? Partenaires ? MOA ? MOE ?
  - Date
  - Pour aller plus loin / plus d'infos à : Lien ?
  - Contexte territorial
  - Illustrations
  - Etc.
- **Partie "Projet / cas concret"**
  - Explication de l'évènement
  - Détails du "mode opératoire"
  - Enseignements : Blocages, autres, etc.
  - Etc.
- **Partie "Réglementaire"**
  - Considérations réglementaires

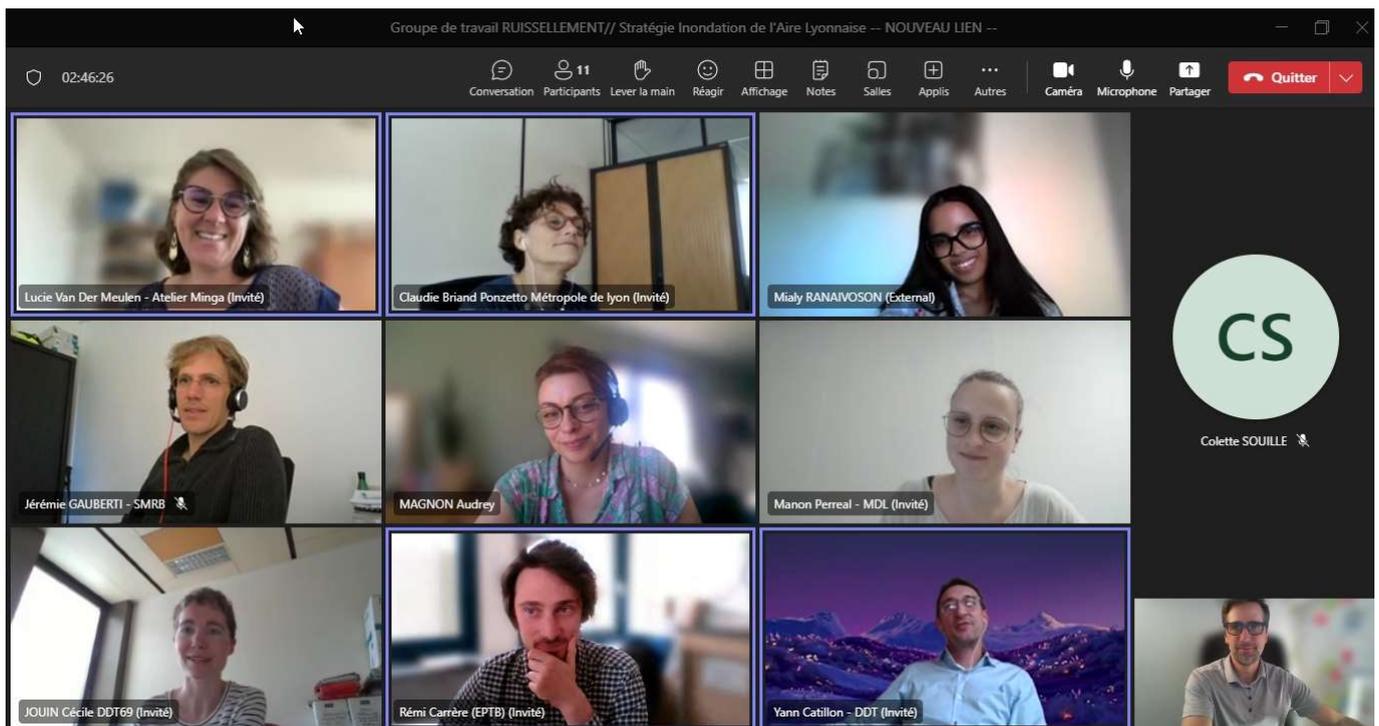
# Stratégie INONDATION

BASSINS VERSANTS DE L'AIRE LYONNAISE

Ensemble pour mieux gérer le risque.



- Dispositifs existants
- Adaptation ?
- Etc.
- **Partie "Financement"**
  - Les sources de financement
  - Etc?
- **Partie "Annexes"**
  - Plans
  - Outils correspondants,
  - Production de livrables corrélés ?
  - Etc.
- **Idées de rubriques :**
  - Envisager une partie où on recense les documents / fiches où on a déjà les réponses





## 5. Suites à donner : échéances et répartition du travail de rédaction, de relecture et de diffusion

À FAIRE 	QUI ? 	QUAND ? 	COMMENTAIRES 
<b>ECHEANCES DU G.T</b>			
Finaliser la trame/modèle de fiche et la transmettre aux membres du G.T	AMO	Vendredi 07 juin	
Recueillir les informations pour chaque fiche	Binôme référent-e de Fiche + AMO	Courant juin 2024	Temps de recherche, recueil des infos, ciblage etc.
Echanges autour des infos réunies	Binôme référent-e de Fiche + AMO	Courant juin 2024	Réunion d'échanges autour des infos réunies par le référent-e et l'AMO pour préciser des points et faire le tri, la structure de la fiche, etc.
Rédiger la fiche	Binôme référent-e de fiche + AMO	A préciser en fonction de l'avancée des premières étapes	Rédaction : mise au propre des informations
Diffusion de la première version des fiches pour relecture croisée	Des volontaires pour relecture croisée des fiches ?	Quelle échéance ?	Version définitive des fiches

**Pour le moment, il n'y a pas de séance de travail intermédiaire (G.T-visio) de prévu, pour cette thématique, avant le Comité du 13 septembre - à voir selon avancement**

### ECHEANCES DE LA STRATEGIE

<b>RésO</b>	Contributions du G.T Ruissellement Agricole attendues - avancement	24 juin 2024	Lieu : Lyon - Tour Part Dieu
<b>Comité</b>	Contributions du G.T Ruissellement Agricole attendues - Premières illustrations de fiches	13 septembre 2024	Lieu : Métropole de Lyon - Lieu exact en cours de définition

## 6. Prochaines rencontres

- ▶ **RésO** : 24 juin 2024 de 09h45 à 12h30 à Lyon
- ▶ **Comité** : 13 septembre de 09h30 à 12h30 à Lyon